

## **Déclaration relative à la protection des données concernant le traitement de données à caractère personnel dans le cadre du podcast de l'OEB**

L'Office européen des brevets (OEB) attache la plus haute importance à la protection de vos données. Nous nous engageons à protéger vos données à caractère personnel et à veiller au respect des droits des personnes concernées lorsque nous accomplissons nos tâches et fournissons nos services. Toutes les données à caractère personnel vous identifiant, directement ou indirectement, seront traitées de manière licite, loyale et avec le plus grand soin.

Les opérations de traitement décrites ci-après sont régies par le règlement relatif à la protection des données ([RRPD](#)) de l'OEB.

Les informations contenues dans la présente déclaration sont fournies en vertu des articles 16 et 17 RRPD.

La présente déclaration relative à la protection des données décrit la façon dont la Direction principale Communication recueille et traite vos données pour créer et promouvoir le podcast de l'OEB et le recueil de données statistiques.

Le podcast de l'OEB a pour objectif de présenter des points de vue sur l'innovation dans le cadre d'entretiens avec des experts, examinateurs de brevets, inventeurs et spécialistes de la commercialisation des innovations. Pour enregistrer et créer son podcast, l'OEB recueille et traite des données à caractère personnel provenant des personnes interrogées et de celles qui les interrogent. Les enregistrements et les autres données à caractère personnel telles que les noms et les photos personnelles sont divulgués au grand public via différentes plateformes de podcast et via les canaux internes et externes de l'OEB. Les données à caractère personnel sont supprimées selon les délais de conservation indiqués ci-dessous. Ces délais dépendent du type de données.

Sachez que lorsque vous écoutez le podcast sur le site Internet de l'OEB ou sur un site tiers quel qu'il soit, vos données peuvent être recueillies et traitées non seulement en vertu de cette déclaration relative à la protection des données mais également en vertu des politiques des tiers en question sur la confidentialité des données. Cela s'applique en particulier si vous écoutez notre podcast en vous connectant à l'une des plateformes de podcast externes citées ici.

### **1. Quelles sont la nature et la finalité des opérations de traitement ?**

Les données à caractère personnel sont traitées aux fins suivantes :

- organisation et création du script et enregistrement de chaque épisode du podcast entre les personnes interrogées (inventeurs, conseils en brevets et examinateurs de brevets) et les personnes qui les interrogent ;
- paiement de factures, le cas échéant ;
- diffusion du podcast via le site Internet de l'OEB et les plateformes de podcast énumérées au point 2 ;
- promotion de chaque épisode du podcast et du podcast de l'OEB en général via les canaux internes et externes de l'OEB tels que l'Intranet, le site Internet de l'OEB et tous les comptes de l'OEB sur les réseaux sociaux ; en outre, un épisode du podcast de l'OEB peut être relayé par d'autres moyens lorsque, par exemple, la personne interrogée travaille pour une entreprise qui souhaite elle aussi mettre en avant l'entretien réalisé avec son employé(e) via ses propres canaux ;
- création de statistiques anonymes permettant à l'équipe chargée du podcast d'améliorer la qualité et la portée du podcast.

Le traitement de vos données n'est pas censé servir à une prise de décision automatisée, notamment au profilage. Les données à caractère personnel vous concernant ne seront pas transmises à des destinataires

en dehors de l'OEB, non couverts par l'article 8(1), (2) et (5) RRPD, sauf si un niveau de protection adéquat est assuré.

## **2. Quelles données à caractère personnel traitons-nous ?**

Pour l'enregistrement et la promotion du podcast, nous recueillons et traitons les données à caractère personnel suivantes :

- Titre de civilité (pour éviter la confusion en cas de prénoms pouvant être à la fois masculins et féminins)
- Noms et prénoms des participants au podcast
- Adresse de courrier électronique (personnelle ou professionnelle)
- Numéro de téléphone (personnel ou professionnel)
- Coordonnées bancaires pour le paiement de la facture des intervenants (le cas échéant)
- Titre du poste occupé actuellement
- Biographie
- Enregistrement vocal
- Transcription des propos, commentaires et opinions
- Photographies qui seront utilisées pour créer et diffuser l'épisode du podcast et les documents promotionnels le concernant via les différents canaux de l'OEB, par exemple : via le site Internet et les réseaux sociaux

Des données à caractère personnel sont également traitées lorsque les utilisateurs écoutent ou téléchargent le podcast à partir du site Internet de l'OEB via Anchor.fm.

Ce traitement est décrit dans la [déclaration de l'OEB relative à la protection des données et à la confidentialité](#) et dans sa politique relative aux cookies ainsi que dans la [politique d'Anchor.fm sur la confidentialité](#) des données.

En outre, si vous écoutez nos podcasts en vous connectant à l'une des plateformes externes de podcast indiquées ci-dessous, les opérateurs de ces plateformes peuvent inscrire votre visite dans leur compte réseau et recueillir des informations vous concernant selon leurs politiques de confidentialité. Les plateformes en ligne peuvent extraire et nous fournir des statistiques agrégées à un tel niveau que nous ne puissions pas identifier l'utilisateur.

Pour en savoir plus sur les objectifs, l'étendue et l'utilisation des données par ces plateformes, nous vous encourageons à consulter les politiques de confidentialité de chacun de ces fournisseurs ([Spotify](#), [Stitcher](#), [Google Podcasts](#), [Apple Podcasts](#), [Castbox](#), [Deezer](#), [PodBean](#), [RadioPublic](#) ou [Tuneln](#)) et/ou de régler en conséquence la gestion des données confidentielles sur votre appareil.

## **3. Qui est responsable du traitement des données ?**

Les données à caractère personnel sont traitées sous la responsabilité de la Direction principale Communication, agissant en qualité de responsable délégué du traitement de l'OEB.

Les données à caractère personnel sont traitées par les agents travaillant à la Direction principale Communication de l'OEB cités dans la présente déclaration, qui participent à la gestion de l'activité menée par l'équipe chargée du podcast de l'OEB. Les données à caractère personnel peuvent également être traitées par les agents de la Direction de l'OEB Académie des brevets lorsqu'ils créent des podcasts, originaux ou créés d'après un enregistrement ou un entretien antérieur, mené par ce département.

Les contractants externes qui contribuent à l'enregistrement et à la création du podcast ou qui fournissent une plateforme et assurent la maintenance des services peuvent également traiter des données à caractère

personnel, ce qui implique qu'ils accèdent à ces données. Par exemple, des données telles que votre adresse de courrier électronique et les enregistrements sont communiqués à une agence externe participant à la production du podcast en vue de l'enregistrement et de la post-production ; cette agence peut donc vous contacter et vous enregistrer.

#### **4. Qui a accès à vos données à caractère personnel et à qui sont-elles communiquées ?**

Les données à caractère personnel sont communiquées en fonction du « besoin de savoir » au personnel de l'OEB travaillant à la Direction principale Communication.

Les données à caractère personnel peuvent être divulguées à des prestataires de services tiers à des fins de maintenance et de soutien.

Les données à caractère personnel seront partagées uniquement avec des personnes habilitées qui sont responsables des opérations de traitement nécessaires. Elles ne seront pas utilisées à d'autres fins ou communiquées à d'autres destinataires.

Les noms, enregistrements vocaux, commentaires, opinions, déclarations et photos sont publiés sur les plateformes internes et externes de l'OEB et sont donc divulgués au grand public, qui peut également télécharger des épisodes du podcast.

#### **5. Comment protégeons-nous et sauvegardons-nous vos données à caractère personnel ?**

Nous adoptons des mesures techniques, de sécurité informatique et organisationnelles appropriées afin de sauvegarder et protéger vos données à caractère personnel, contre toute destruction, perte, altération, divulgation non autorisée ou l'accès non autorisé à de telles données.

L'ensemble des données à caractère personnel est conservé dans des applications informatiques sécurisées conformément aux normes de sécurité de l'OEB. Des niveaux d'accès appropriés sont accordés à titre individuel uniquement aux destinataires mentionnés ci-dessus.

En ce qui concerne les systèmes hébergés dans les locaux de l'OEB, les mesures sécuritaires de base suivantes s'appliquent :

- authentification de l'utilisateur et contrôle de l'accès (p.ex. contrôle d'accès à base de rôles aux systèmes et au réseau, principe du « besoin de savoir » et du moindre privilège) ;
- renforcement de la sécurité logicielle des systèmes, équipements et réseaux ;
- protection physique : contrôle des accès effectués à l'OEB, contrôles supplémentaires des accès aux centres de données, politique de verrouillage des bureaux ;
- contrôles des transmissions et entrées (p.ex. audit des connexions, surveillance des systèmes et réseaux) ;
- interventions en cas d'incident de sécurité : surveillance des incidents 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, experts en sécurité de garde.

En principe, l'OEB a adopté un système de gestion dématérialisée de ses politiques. Toutefois, si des dossiers papier contenant des données à caractère personnel doivent être stockés dans les locaux de l'OEB, ces dossiers sont conservés dans un lieu sûr et verrouillé à accès restreint.

Pour les données à caractère personnel traitées par des systèmes qui ne sont pas hébergés dans les locaux de l'OEB, les prestataires traitant les données à caractère personnel se sont engagés dans le cadre d'un accord contraignant à respecter leurs obligations de protection des données découlant du cadre juridique de protection des données applicable. L'OEB a également effectué une analyse en matière de confidentialité et de risques de sécurité. Il est exigé que ces systèmes aient mis en place des mesures techniques et

organisationnelles appropriées telles que des mesures physiques de sécurité, des mesures de contrôle des accès et du stockage, la sécurisation des données inactives (p.ex. par chiffrement) ; des mesures de contrôle des utilisateurs, de la transmission et des entrées (avec p.ex. des pare-feu de réseau, des systèmes de détection des intrusions sur le réseau (IDS), des systèmes de protection contre les intrusions sur le réseau (IPS), un audit des connexions) ; des mesures de contrôle de l'acheminement des données (p.ex. sécurisation des données en transit par un chiffrement).

En ce qui concerne les plateformes de podcast et autres plateformes de réseaux sociaux, chaque plateforme traite les données à caractère personnel vous concernant selon sa propre déclaration sur la protection des données à caractère personnel et sa propre politique relative aux cookies. Les politiques de confidentialité des plateformes de réseaux sociaux qui n'ont pas été mentionnés précédemment sont disponibles via les liens suivants : [Facebook](#), [LinkedIn](#), [YouTube](#) et [Instagram](#).

## **6. Comment pouvez-vous accéder à vos données, les rectifier et les recevoir, en demander l'effacement, limiter leur traitement ou vous y opposer ? Vos droits peuvent-ils être restreints ?**

Vous avez le droit d'accéder à vos données à caractère personnel, de les rectifier et de les recevoir, de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé, de les effacer, ainsi que de limiter leur traitement ou de vous opposer à celui-ci (article 18 à 24 RRPD).

Conformément au RRPD, les limitations des droits des personnes concernées se fondant sur l'article 25(1)c), g) et h) RRPD et la [circulaire n°420](#) mettant en œuvre l'article 25 RRPD, peuvent être appliquées en cas d'enquêtes ou d'audits menés par le responsable de la protection des données en vertu de l'article 43(1)d) et (2) RRPD.

Si vous souhaitez exercer l'un de ces droits, veuillez adresser une demande écrite en ce sens au [responsable délégué du traitement](#), Direction principale Communication, à l'adresse suivante : [DPOexternalusers@epo.org](mailto:DPOexternalusers@epo.org). Afin de nous permettre de répondre plus rapidement et précisément, vous devez toujours assortir votre demande de certaines informations préliminaires. Nous vous encourageons par conséquent, à remplir le présent [formulaire](#) et à le transmettre avec votre demande.

N'oubliez pas que la protection des données n'est pas un droit absolu. Elle doit toujours être mise en balance avec d'autres droits fondamentaux et libertés fondamentales et il peut arriver qu'un ou plusieurs droits de la personne concernée soient refusés. S'agissant du contenu publié sur les plateformes de réseaux sociaux de l'OEB, par exemple, vous pouvez demander la suppression d'éléments postés un an après la publication si vous avez des raisons spécifiques de le faire.

Nous répondrons à votre demande dans les meilleurs délais et, en tout état de cause, dans un délai d'un mois à compter de la réception de votre demande. Toutefois, conformément à l'article 15(2) RRPD, ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires si nécessaire, compte tenu de la complexité et du nombre de demandes reçues. Toute prolongation de délai vous sera notifiée.

## **7. Quelle est la base juridique du traitement de vos données à caractère personnel ?**

Les données à caractère personnel sont traitées conformément à l'article 5a) RRPD qui dispose que « le traitement est nécessaire à l'accomplissement d'une tâche relevant des activités officielles de l'Organisation européenne des brevets ou de l'exercice légitime de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement, ce qui comprend le traitement nécessaire à la gestion et au fonctionnement de l'Office ».

## **8. Combien de temps conservons nous vos données à caractère personnel ?**

Les données à caractère personnel sont conservées uniquement pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de la finalité de leur traitement.

En ce qui concerne les données utilisées pour l'organisation et l'enregistrement de chacun des épisodes du podcast, les données à caractère personnel qui ne sont pas nécessaires pour les étapes ultérieures (par exemple : numéro de téléphone mobile ou coordonnées bancaires le cas échéant) seront supprimées de la base de données de la Direction principale Communication une fois que la facture aura été acquittée. N'oubliez pas que des données à caractère personnel peuvent être conservées dans le système financier de l'OEB pour des raisons d'audit.

Les enregistrements et éléments visuels utilisés pour la promotion du podcast de l'OEB sont accessibles au public pendant trois ans au minimum. Toutefois, la Direction principale Communication peut décider au cas par cas qu'un épisode demeure disponible pendant une période plus longue, jusqu'à sept ans, pour que l'utilisateur puisse bénéficier d'une performance satisfaisante du service.

Si vous utilisez l'une des plateformes mentionnées ci-dessus, chacune d'entre elles conserve vos données tant que vous utilisez ses services.

En cas de recours formel/contentieux, toutes les données détenues au moment où le recours formel/contentieux est engagé seront conservées jusqu'à la clôture de la procédure.

## **9. Personnes à contacter et coordonnées**

Si vous avez des questions sur le traitement de vos données à caractère personnel, veuillez les adresser au responsable délégué du traitement à l'adresse suivante : [DPOexternalusers@epo.org](mailto:DPOexternalusers@epo.org).

Vous pouvez également contacter notre responsable de la protection des données à l'adresse suivante : [DPOexternalusers@epo.org](mailto:DPOexternalusers@epo.org).

## **Réexamen et exercice des voies de recours**

Si vous considérez que le traitement porte atteinte à vos droits en tant que personne concernée, vous avez le droit de demander un réexamen par le responsable délégué du traitement en vertu de l'article 49 RRPD et le droit d'exercer des voies de recours en vertu de l'article 50 RRPD.